



Communiqué de presse, le 17 juillet 2012

L'UMIH s'engage en faveur de l'accès aux Chèques-Vacances

Une convention de partenariat a été signée le 17 juillet à Paris par Philippe Laval, Directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), et Roland Héguy, Président confédéral de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), première organisation patronale du secteur des CHR (Cafés – Hôtels – Restaurants – Discothèques). Ce rapprochement prévoit notamment **la participation active de l'UMIH pour diffuser des informations techniques sur les nombreux avantages du dispositif d'accès aux Chèques-Vacances** auprès de ses 80 000 entreprises adhérentes.

Cet accord constitue une avancée majeure pour le déploiement du Chèque-Vacances dans les petites entreprises. En effet, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, 90% des entreprises ont moins de 10 salariés et c'est un secteur qui connaît des difficultés de recrutement. Or, le Chèque-Vacances est un produit qui permet de motiver et de fidéliser les salariés, ce qui est particulièrement utile dans le contexte économique actuel. Dans le secteur de la restauration, le Chèque-Vacances permet ainsi à l'entreprise de se démarquer, de montrer qu'elle déploie une politique sociale attractive, même auprès des apprentis et des contrats saisonniers.

L'UMIH, UN PARTENAIRE D'ENVERGURE POUR PROMOUVOIR LE CHEQUE-VACANCES

La première organisation patronale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration rejoint le réseau des partenaires prescripteurs de l'ANCV, déjà constitué de l'Ordre national des Experts-Comptables (OEC), de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) et la Fédération Nationale des Hôtellerie de Plein Air (FNHPA). Avec ses 80 000 établissements adhérents, les 900 000 salariés et les 300 000 saisonniers de la branche, l'UMIH constitue pour l'ANCV un vecteur fondamental de déploiement du Chèques-Vacances dans les petites entreprises, traduisant la stratégie de développement de l'Agence menée depuis 2010. Alors que le Chèque-Vacances bénéficie aujourd'hui à plus 104 000 salariés de petites entreprises, **ce partenariat offre des perspectives importantes** et laisse présager une nouvelle progression du nombre de salariés et du volume d'émission du Chèque-Vacances dans les petites entreprises.

Roland Héguy, Président confédéral de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)

« Nous avons fait le choix de faire de l'emploi et de la formation les chantiers prioritaires de notre mandat. 50 000 postes ne sont pas pourvus dans nos entreprises chaque année. En signant ce partenariat avec l'ANCV, nous offrons à nos adhérents la possibilité de mettre en place le Chèque-Vacances, un outil pour mobiliser et fidéliser leurs salariés et une solution fiscalement avantageuse pour les dirigeants d'entreprises de notre secteur qui à 90% ont moins de 10 salariés. ».

Philippe Laval, Directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

« Nous nous félicitons de ce nouveau partenariat avec l'UMIH, qui va permettre de renforcer nos actions d'information et de sensibilisation du Chèque-Vacances dans un secteur majeur de l'économie française et créateurs d'emplois ».

LE CHEQUE-VACANCES, UN VERITABLE ACCELERATEUR DE MOTIVATION ET DE FIDELISATION DES SALARIES

Pour réduire les inégalités entre les salariés des grandes entreprises, qui bénéficient de prestations sociales et culturelles *via* leur comité d'entreprise, et ceux des petites entreprises dont les avantages sociaux sont souvent absents, l'ANCV s'est engagée activement à promouvoir le dispositif du Chèque-Vacances en multipliant les partenariats. Cette nouvelle signature s'inscrit dans cette politique de développement. « **Cette stratégie porte ses fruits car sur les six premiers mois de l'année 2012, nous avons fait le même volume d'activité que sur l'année complète 2011** », précise Philippe Laval. En 2011 déjà, le nombre de bénéficiaires dans les petites entreprises avait connu une progression de 35% pour atteindre près de 105 000 salariés.

Le Chèque-Vacances est un dispositif adapté aux préoccupations des petites entreprises car il repose sur un « système gagnant-gagnant » : c'est à la fois un **outil de motivation et de fidélisation pour le salarié et une solution fiscale avantageuse pour le dirigeant des petites entreprises.**

DES REGLES D'ACCES AUX CHEQUES-VACANCES SIMPLIFIEES PAR LA LOI DE JUILLET 2009 POUR LES DIRIGEANTS DES PETITES ENTREPRISES :

- Suppression du revenu fiscal de référence, permettant à tous les salariés d'accéder au Chèque-Vacances,
- Suppression de l'obligation d'épargne pour faciliter la mise en place du Chèque-Vacances,
- Possibilité au chef d'entreprise salarié d'accéder au Chèque-Vacances.

A propos de l'ANCV

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Depuis 30 ans, l'Agence s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,7 millions de bénéficiaires, 9,1 millions avec leurs familles) et une action sociale autour des vacances au profit des publics fragiles. La gestion du Chèque-Vacances permet de financer des aides au départ en vacances, l'intégralité des excédents de gestion étant reversée à l'action sociale. Grâce à ce modèle solidaire unique, l'Agence attribue des aides à la personne à plus de 200 000 bénéficiaires à travers ses 3 500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). L'Agence contribue également au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement. L'ensemble de l'action sociale a représenté près de 19 millions d'euros en 2011.

Plus d'informations <http://www.ancv.fr>

A propos de l'UMIH

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle leader du secteur des CHR qui représente, défend et promeut les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières. Elle est représentée à Paris et en régions avec 112 bureaux et 300 conseillers dirigés par des Présidents élus. L'UMIH est fortement impliquée dans les instances socioprofessionnelles tant au plan local que national. L'UMIH fédère 80 000 entreprises adhérentes qui ont pour point commun de participer à la vie culturelle, économique et sociale sur l'ensemble du territoire. 90% de ces entreprises ont moins de 10 salariés et peuvent donc accéder aux Chèques-Vacances.

Plus d'informations www.umih.fr